

Compte et dépôt UBS prévoyance libre 3b. Epargner et investir à des conditions préférentielles.

Vous souhaitez placer votre argent à long terme en vue d'améliorer votre situation financière à la retraite ou de réaliser des projets personnels, par exemple le financement d'un logement à usage propre? Vous recherchez une solution d'épargne s'adaptant à votre situation personnelle? Dans ce cas, le compte et le dépôt UBS prévoyance libre 3b sont faits pour vous.

Ce que vous offrent le compte et le dépôt UBS prévoyance libre 3b

Le **compte UBS prévoyance libre 3b** est un produit sans avantages fiscaux, mais assorti de conditions préférentielles. Il s'adresse à tous les clients Fisca UBS qui se constituent une épargne dans le cadre du pilier 3a et disposent de fonds libres supplémentaires avec lesquels ils souhaitent effectuer des placements à long terme et ciblés.

Avec le **dépôt UBS prévoyance libre 3b**, vous avez par ailleurs la possibilité de placer votre avoir dans des fonds UBS sélectionnés.

Pilier 3b	Sans avantages fiscaux	
	Taux d'intérêt préférentiel et exonération des frais de tenue de compte	Exemption de la commission d'émission, tenue de dépôt gratuite
	Epargne	Placements
	Compte UBS prévoyance libre 3b	Dépôt UBS prévoyance libre 3b
Pilier 3a	Fisca UBS épargne-prévoyance fiscalement privilégiée	

versé au taux d'intérêt préférentiel actualisé du compte Fisca UBS. La tenue de compte est en outre gratuite.

Vous pouvez verser sur votre compte UBS prévoyance libre 3b au maximum le double de la somme épargnée dans le cadre de Fisca UBS (pilier 3a). Seule condition: les versements doivent être effectués la même année. Le capital ainsi déposé n'est pas privilégié fiscalement.

Dans cette optique, il convient de tenir compte des maxima annuels légaux du pilier 3a:

- Le versement maximal sur le compte Fisca UBS pour les épargnants avec caisse de pension LPP est fixé à 6566 francs.
- Le versement maximal pour les épargnants sans caisse de pension LPP est fixé à 20% du revenu de l'activité lucrative, jusqu'à concurrence de 32 832 francs.

Vous avez la possibilité d'augmenter la somme versée sur votre compte UBS prévoyance libre 3b en transférant sur votre compte Fisca UBS l'avoir de prévoyance que vous détenez auprès d'une autre institution du pilier 3a et en versant, durant la même année, le double montant sur votre compte UBS prévoyance libre 3b.

Voici trois exemples de versements sur votre compte UBS prévoyance libre 3b:

Epargnants avec caisse de pension LPP	
Versement dans Fisca UBS	5 500 CHF ¹
Versement maximal sur le compte UBS prévoyance libre 3b	11 000 CHF
Epargnants sans caisse de pension LPP	
Versement dans Fisca UBS	25 000 CHF ²
Versement maximal sur le compte UBS prévoyance libre 3b	50 000 CHF
Transfert d'une autre institution du pilier 3a	
Apport dans Fisca UBS	80 000 CHF
Versement maximal sur le compte UBS prévoyance libre 3b	160 000 CHF

¹ Le maximum légal est fixé à 6566 francs par an.

² Le maximum légal est fixé à 20% du revenu du travail, jusqu'à concurrence de 32 832 francs par an.

Epargne et conditions préférentielles

Le compte UBS prévoyance libre 3b vous soutient dans vos plans d'épargne à long terme en rémunérant le capital

Placements en fonds UBS

Vous pouvez investir les avoirs du compte UBS prévoyance libre 3b dans des fonds UBS de choix et profiter ainsi

d'éventuels gains de cours, tout en sachant que vous risquez aussi, le cas échéant, d'essuyer des pertes.

Vous ne payez aucune commission d'émission à l'achat des fonds UBS, et la gestion des parts de fonds détenues dans votre dépôt UBS prévoyance libre 3b est gratuite. La distribution annuelle est automatiquement investie dans les parts du même fonds UBS.

Retraits

Le compte et le dépôt UBS prévoyance libre 3b servent essentiellement à la prévoyance, à l'épargne ciblée et au placement à long terme. Lorsque vous souhaitez retirer votre avoir, il convient de distinguer entre le retrait ordinaire et le retrait extraordinaire.

Retrait ordinaire

On parle de retrait ordinaire dans les cas suivants:

- à l'âge de la retraite AVS;
- à un âge précédant de 5 ans au maximum celui de la retraite AVS;
- le financement d'un logement à usage propre (acquisition et construction d'un logement en propriété, participation à un logement en propriété, remboursement de prêts hypothécaires), retrait possible tous les 5 ans;
- le démarrage d'une activité lucrative indépendante ou le passage d'une activité lucrative indépendante à une autre exercée à titre d'activité principale;
- le départ définitif de la Suisse;
- le rachat dans une institution de prévoyance professionnelle (caisse de pension);
- la perception d'une rente entière de l'Assurance-invalidité fédérale;
- le décès du titulaire du compte;
- le versement dans Fisca UBS, y compris Fiscalife UBS.

Dans le cas d'un retrait ordinaire, les conditions préférentielles sont entièrement maintenues.

Retrait extraordinaire

Si vous retirez votre avoir du compte UBS prévoyance libre 3b pour d'autres motifs, il s'agit d'un retrait extraordinaire entraînant une réduction à effet rétroactif des intérêts crédités ainsi que l'imputation ultérieure de la commission d'émission et des frais de tenue du dépôt.

Imposition

Avec le compte et le dépôt UBS prévoyance libre 3b, vous vous constituez une épargne dans le cadre de la prévoyance libre. C'est la raison pour laquelle vos versements ne sont pas déductibles de votre revenu imposable. Les revenus annuels des intérêts, dividendes, distributions, etc., sont soumis à l'impôt anticipé et à l'impôt sur le revenu. Le capital, quant à lui, est assujéti à l'impôt sur la fortune.

En cas de retrait extraordinaire de l'avoir, l'impôt sur les revenus d'intérêt ne peut pas vous être remboursé. En revanche, le retrait extraordinaire d'avoirs placés dans des parts de fonds UBS n'entraîne aucun désavantage fiscal.

Transparence

Outre le relevé de compte annuel et le relevé de fortune, vous recevez une vue d'ensemble des commissions d'émission et des frais exemptés ainsi que des taux d'intérêt préférentiels appliqués.

Vos avantages en bref

- L'épargne constituée sur le compte UBS prévoyance libre 3b est rémunérée à un taux préférentiel.
- Vous pouvez placer votre avoir dans des fonds UBS sélectionnés et profiter ainsi d'un potentiel de rendement supérieur à long terme.
- Vous acquérez des fonds UBS sans commission d'émission.
- La tenue du compte et du dépôt est gratuite.
- Les conditions préférentielles sont maintenues en cas de retraits ordinaires.
- Votre avoir sur le compte et le dépôt UBS prévoyance libre 3b vous rapporte de précieux points UBS KeyClub.

Avez-vous encore des questions?

Veillez contacter votre conseiller UBS. Il vous fournira volontiers de plus amples informations sur le compte et le dépôt UBS prévoyance libre 3b.

UBS SA
Case postale
8098 Zurich

www.ubs.com/prevoyance

Cette publication a été établie à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas une proposition, une offre ou une incitation. Sauf indication contraire, les chiffres et informations figurant dans la présente publication se rapportent à la situation au 1^{er} janvier 2009. Veuillez noter qu'UBS SA se réserve le droit de modifier ses prestations, ses produits et ses prix à tout moment et sans préavis. Certains produits et services font l'objet de restrictions juridiques et ne peuvent donc être offerts sans limitation au niveau international.